



COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 JUIN 2018

AM/PB/LAG 1 - Dpt 2018/SI *17h2* /DAG
Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 7 juin 2018 à 18h30 sous la présidence de Madame Sophie Celton, première Adjointe, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du jeudi 5 avril 2018 a été approuvé à l'UNANIMITE.

FINANCES COMMUNALES

Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) - Exercice budgétaire 2017.

L'assemblée communale,

APPROUVE le rapport de Monsieur le Maire sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

Le bilan annuel 2017 est le suivant :

• **FONCTIONNEMENT**

Aide au fonctionnement associatif

Centre social :	107 071,00 €
Espace Jeunes Septèmes :	95 400,00 €
Association locale des FRANCAS :	111 000,00 €
Centre Culturel Louis Aragon :	22 000,00 €

Etablissements publics

CCAS (bons de chauffage, aides diverses, demi gratuits et gratuits cantines, aides d'urgence) :	86 868,83 €
Mission locale (participation de la ville) :	20 400,00 €

• **INVESTISSEMENTS**

Réhabilitation des tribunes et vestiaires de Bechini	446 875,23 €
Aménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale.....	207 600,31 €
Aménagement et réhabilitation du Centre Culturel Louis Aragon.....	203 316,08 €
Réalisation d'un Skate Park au complexe du Grand Pavois	186 130,20 €
Construction d'un bâtiment d'élevage caprin	487 302,91 €
Travaux de vidéoprotection sur la commune	518 300,02 €
Extension de l'école maternelle Jacques Prévert et création de salles supplémentaires à l'école primaire Tranchier Giudicelli.....	342 285,40 €

(Délibération n°01.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du compte de gestion du budget principal – Exercice budgétaire 2017.

L'assemblée communale,

CONSTATE les identités de valeurs des réalisations entre le compte administratif dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Percepteur des Pennes Mirabeau, notamment en ce qui concerne les indications relatives aux résultats d'exploitation, aux débits, aux crédits portés à titre budgétaire et aux différents comptes.

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2017 établi par Madame le Receveur Percepteur des Pennes Mirabeau.

(Délibération n°02.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI)

FINANCES COMMUNALES

Vote du compte administratif du budget principal – Exercice budgétaire 2017.

L'assemblée communale,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice budgétaire 2017.

ARRETE définitivement les résultats comptables de l'exercice considéré.

(Délibération n°03.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI)

FINANCES COMMUNALES

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017.

L'assemblée communale,

PROCEDE à l'affectation sur l'exercice budgétaire 2018, du résultat de la section de fonctionnement de 2017 d'un montant de 11 457 939,82 € comme suit :

- 978 597,21 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'ouverture d'un crédit correspondant, au compte 1068 de l'exercice 2018.
- 10 479 342,61 € (solde de ce résultat) pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018.

(Délibération n°04.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE - 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI)

FINANCES COMMUNALES

Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2018 – 2^{ème} répartition.

L'assemblée communale,

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTAIRES	LIBELLE	MONTANT
Animateurs Sans Frontière	Formation d'animateurs Liban Hermel	4 000 €
Animateurs Sans Frontière	Fonds d'aide aux étudiants – Mobilité en Europe	3 000 €
Centre Social de la Gavotte Peyret	Accueil d'un groupe de jeunes Libanais	4 000 €
Centre Social de la Gavotte Peyret	Chantier de réhabilitation hospice de Larache au Maroc	2 500 €
COBIAC	Etape caravane culturelle artistique et littéraire au Liban	1 000 €
Centre Social de la Gavotte Peyret	Action Contrats Ville	3 000 €
Les Fantaisies de Tata Patchouli	Subvention annuelle de fonctionnement	300 €
Centre Social de la Gavotte Peyret	Aide à la mobilité sur la Métropole	3 000 €
Espoir contre la Mucoviscidose	Subvention annuelle de fonctionnement	150 €
Apashe	Solidarité culturelle et sportive en Inde pour les enfants de Varanési	500 €
Secours Catholique	Subvention annuelle de fonctionnement	300 €
La Boule Septémoise	Coupe de la Marraïne	380 €
La Boule Septémoise	Organisation du Grand Prix de la Ville	1 000 €
Sports Olympique Septèmes	Ateliers périscolaires	1 080€
Union Sportive Cycliste Septémoise	Ateliers périscolaires	1 080€
Septèmes Mémoire et Patrimoine	Contribution au Centenaire 1918	190 €
PROMEMO	Contribution au Centenaire 1918	190 €
PROMEMO	Contribution aux 50 ans de Mai 1968	190 €
FIPED	Contribution aux 50 ans de Mai 68	190 €
Espace Jeunes Septèmes	Projet Vidéo « voiles de la paix »	500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2018 en section de fonctionnement – article 6574, chapitre 65.

(Délibération n°05.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 1 abstention : Hocine BEN-SAÏD)

FINANCES COMMUNALES

Admission de titres en non-valeur – Exercice budgétaire 2018.

L'assemblée communale,

DECIDE de déclarer en non-valeur pour un montant total de 1 860 €, les titres dont le comptable public n'est pas parvenu à obtenir le recouvrement et qui correspondent à des impayés de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), à savoir :

N° de titre	Exercice	Montant restant dû
822	2015	180 €
824	2015	750 €
962	2016	180 €
964	2016	750 €

AUTORISE l'inscription des écritures comptables correspondantes à l'article 6541 « créances admises en non-valeur », fonction 01, sur l'exercice 2018 du budget communal.

(Délibération n°06.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Approbation d'une convention de mise à disposition de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal métropolitain aux communes membres.

L'assemblée communale,

APPROUVE la convention-type de coopération fiscale permettant la mise à disposition de l'outil informatique « Observatoire fiscal métropolitain » entre les communes membres et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à venir avec l'ensemble des communes membres volontaires.

(Délibération n°07.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE - 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Stratégie d'acquisition foncière et immobilière pour permettre la réalisation à terme du Plan alimentaire territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'horizon 2030 – Mesures pour anticiper la question du logement des agriculteurs.

L'assemblée communale,

RAPPELLE la nécessité d'acquérir sur plusieurs années, un ou plusieurs biens fonciers ou immobiliers afin d'assurer le logement d'agriculteurs dans le cadre de projets agricoles constitutifs du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches permettant d'acquérir les terrains ou les biens immobiliers adaptés dans le cadre de cette stratégie et à signer tous les documents y afférents.

PRECISE que le montant de ces transactions sera inscrit en dépenses au budget communal.

(Délibération n°08.06.2018 adoptée à la MAJORITE – 5 contre : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence – Avis de la Commune sur la concertation et sur le projet de PLUi à arrêter.

L'assemblée communale,

DECIDE de donner un avis favorable aux propositions issues de la concertation et au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille.

DECIDE de demander à la Métropole Aix-Marseille-Provence après avis du Conseil de Territoire Marseille Provence, de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de PLUi sur la base de ces propositions afin que celui-ci soit soumis à enquête publique.

(Délibération n°09.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Avis de la commune sur le périmètre de protection des abords du monument historique Oppidum des Mayans.

L'assemblée communale,

DONNE un avis favorable au périmètre délimité des abords du monument historique Oppidum des Mayans.

(Délibération n°10.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Signature par la commune de la convention Habitat subséquente à la convention-cadre habitat multi-sites conclue entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'assemblée communale,

APPROUVE la convention Habitat bilatérale signée avec la Métropole Aix-Marseille-Provence subséquente à la convention-cadre Habitat caractère multi-sites métropolitaine conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Habitat bilatérale conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, subséquente à la convention-cadre Habitat caractère multi-sites métropolitaine et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

(Délibération n°11.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE - 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Approbation du diagnostic territorial partagé de l'Agenda 21 communal.

L'assemblée communale,

APPROUVE le diagnostic territorial partagé de l'Agenda 21 communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°12.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acceptation d'une cession « sans prix » des parcelles cadastrées section BH 39-40 sises Haute-Bédoule.

L'assemblée communale,

DECIDE d'accepter la proposition de cession « sans prix » de l'hoirie ISACCHI – MERENNA des parcelles cadastrées section BH n° 39-40 au profit de la Ville.

DESIGNE Maître Jean-Yves RAYNAUD, notaire à Gardanne, à l'effet d'établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

(Délibération n°13.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE - 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acceptation d'une cession « sans prix » par la SCI Vivre en Provence, des parcelles cadastrées section AO 103 et 104 sises avenue du 8 mai 1945.

L'assemblée communale,

DECIDE d'accepter la proposition de cession « sans prix », de la société SCI Vivre en Provence représentée par Monsieur PEROTTINO au profit de la ville, des parcelles AO 103 et 104.

DESIGNE Maître Jean-Yves RAYNAUD, notaire à Gardanne, à l'effet d'établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

(Délibération n°14.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition par la ville des parcelles cadastrées BB 347 et 352 à la SCI Les Terrasses de Notre Dame sises quartier de Notre-Dame-Limite.

L'assemblée communale,

DECIDE d'acquérir, auprès de la SCI Les Terrasses de Notre Dame, les parcelles cadastrées section BB 347 et 352 sises quartier de Notre-Dame-Limite, pour un montant de 7 608 € (hors frais).

DESIGNE Maître Jean-Yves RAYNAUD, notaire à Gardanne, à l'effet d'établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

(Délibération n°15.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acceptation d'une cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AO 226 sise quartier des collines.

L'assemblée communale,

DECIDE d'accepter la cession à l'euro symbolique de la parcelle AO 226 au droit du cimetière des collines.

DESIGNE Maître Jean-Yves RAYNAUD, notaire à Gardanne, à l'effet d'établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

(Délibération n°16.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

DROIT DES SOLS

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la construction d'une halle au Complexe de sports et de loisirs du Grand Pavois.

L'assemblée communale,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer, pour le compte de la commune, la demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la construction d'une halle au Complexe de sports et de loisirs du Grand Pavois.

(Délibération n°17.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

COOPERATION DECENTRALISEE

Approbation de la charte de jumelage entre la ville de Septèmes-les-Vallons et la ville italienne de San Damiano d'Asti.

L'assemblée communale,

APPROUVE la charte de jumelage entre la ville de Septèmes-les-Vallons et la ville italienne de San Damiano d'Asti.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de jumelage.

(Délibération n°18.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

RESSOURCES HUMAINES

Délibération relative à l'attribution rétroactive de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à certains agents de la collectivité.

L'assemblée communale,

APPROUVE l'attribution rétroactive de la nouvelle bonification indiciaire aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles exerçant leurs fonctions en quartier prioritaire de la politique de la ville ainsi qu'aux agents figurant dans l'annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

(Délibération n°19.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

RESSOURCES HUMAINES

Comité technique (C.T.) - Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la commune de Septèmes-les-Vallons et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

L'assemblée communale,

FIXE à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Ainsi, le Comité Technique sera composé de 4 membres représentant les élus et 4 membres représentant les organisations syndicales élues, chacun de ces membres ayant un suppléant.

DECIDE la représentation équilibrée des femmes et des hommes selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

DECIDE le recueil par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

PRECISE que les élections des représentants des organisations syndicales au Comité Technique se dérouleront le jeudi 6 décembre 2018.

(Délibération n°20.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau type des emplois communaux - Année 2018.

L'assemblée communale,

APPROUVE les propositions du tableau type des effectifs.

DECIDE de fixer, conformément au tableau annexé à la présente délibération, les effectifs communaux autorisés au nombre de 184.

APPROUVE les modifications du poste en CDD de chargé de gestion administrative et technique de la restauration collective et scolaire selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

APPROUVE le maintien de la quotité de travail du poste en CDD de conseiller en économie sociale et familiale selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

APPROUVE les modifications du poste de chef de projet en contrat à durée indéterminée selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires afin de satisfaire à des besoins ponctuels, saisonniers ou induits par la nécessité de pourvoir aux remplacements de fonctionnaires momentanément indisponibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires.

(Délibération n°21.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – Approbation du rapport annuel Politique de la Ville 2017.

L'assemblée communale,

APPROUVE le rapport annuel Politique de la Ville 2017 portant déclinaison du projet territorial septémois,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions.

(Délibération n°22.06.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

MOTION

Motion contre la fermeture d'un service public de plus : la trésorerie des Pennes Mirabeau.

L'assemblée communale,

S'OPPOSE au projet de fermeture de la trésorerie des Pennes Mirabeau.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

(Motion adoptée à l'UNANIMITE)

MOTION

Motion concernant les compteurs Linky.

L'assemblée communale,

S'ASSOCIE à la pétition nationale de l'Union fédérale des consommateurs "Que Choisir".

CONSIDERE qu'il revient à chaque citoyen de pouvoir se déterminer librement, à partir des éléments d'information qui sont mis à sa disposition, afin d'accepter ou refuser l'installation de ce type de compteur à son domicile.

DEMANDE au Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire d'appuyer ces démarches et d'obtenir un débat national à la fois parlementaire et citoyen.

(Motion adoptée à l'UNANIMITE)

MOTION

« Vivre ensemble, Vivre en grand » adresse solennelle au Président de la République.

L'assemblée communale,

DEMANDE au Président de la République d'engager les moyens structurants de l'Etat afin de répondre aux difficultés auxquelles Septèmes-les-Vallons est confrontée pour mettre en œuvre une interaction vertueuse du quartier de la Basse Bédoule avec l'ensemble de la Ville.

SOLLICITE un rendez-vous auprès du Président de la République afin de discuter d'un accompagnement global de l'Etat sur le projet d'ensemble et de mobiliser autour du quartier de la Basse Bédoule, les moyens de relever les défis auxquels la Ville est confrontée sur le Quartier Politique de la Ville de la Gavotte Peyret.

(Motion adoptée à l'UNANIMITE)

INFORMATION concernant la mise en œuvre de notre stratégie d'acquisition immobilière et foncière pour assurer un meilleur développement économique sur le territoire communal.

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.